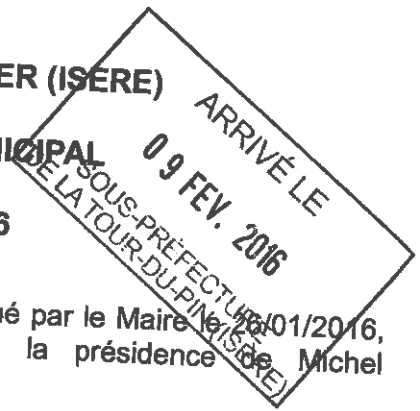




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 1 FÉVRIER 2016



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 01/01/2016, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Pascal GUEFFIER à Cyrille CUENOT, Florence BECHNA à Henri HOURIEZ, David CICALA à Thierry VACHON, Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE à Christianne SADIN

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2016.02.01.6

OBJET : convention de participation au "Très Court International Film Festival"

Madame Bénédicte Krebs, Adjointe déléguée au développement culturel et à la médiation patrimoniale, propose la participation au Festival International du Film Très Court.

La 18^{ème} édition de cette manifestation annuelle se déroulera du 3 au 12 juin 2016 dans quatre-vingt-trois villes réparties sur vingt-neuf pays des cinq continents. Vingt-huit villes françaises participent à ce festival.

Celui-ci est produit par la Société Nanosphère, qui présélectionne des films de moins de trois minutes et met à la disposition des différents organisateurs le programme de deux heures de la « compétition internationale » à projeter et soumettre au vote du public.

Pendant la période du festival plusieurs projections peuvent être organisées dans différents lieux et à l'attention de différents publics.

En outre la société productrice communique des éléments de communication, prend en charge les droits de diffusion, coordonne la réception des votes et organise la remise des prix.

Une participation de mille trois-cent-cinquante Euros (1 350€) est demandée par le Producteur aux différents organisateurs de cette manifestation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la participation de la collectivité au « Très Court international Film Festival,
- **AUTORISE** Le Maire à signer la convention d'organisation avec la Société Nanosphère et tout document en rapport avec l'affaire.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 03/02/2016
Publication et transmission en sous préfecture le

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.